

# Demande d'actes d'état-civil

Demande d'actes d'état-civil

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil... Vous pouvez effectuer votre demande en ligne.

La commune d'Ychoux vous expédiera le document demandé par voie postale. Ce service est ouvert exclusivement aux particuliers.

Actes effectués à l'étranger : Formulez votre demande directement auprès du [Service Central des Papiers](#) du Ministère des Affaires étrangères/

**Le site ne permet pas de demander des copies d'actes d'état civil pour des événements survenus il y a plus de 100 ans**

Non



Actes d'état civil en ligne

Recherche Commune | Résultat Recherche | Confirmation Commune

---

**Page d'information sur la commune**

Commune : Ychoux

Mairie  
Rue Félix Arnaudin  
40180

Téléphone : 05 58 82 36 01

Fax :

Courriel : [mairieychoux@wanadoo.fr](mailto:mairieychoux@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.mairie-ychoux.com>



MERCI DE BIEN VOULOIR VÉRIFIER SI LE NOM DE LA COMMUNE DESTINATRICE DE LA DEMANDE EST BIEN LA COMMUNE DE L'ÉVÉNEMENT, Si c'est le cas, vous pouvez poursuivre votre demande grâce au formulaire mis à votre disposition. Votre demande sera directement transmise à la commune PRÉCISÉE SUR CETTE PAGE de manière électronique, pour être traitée. La commune vous fera parvenir le document demandé par voie postale. Dans le cas contraire, MERCI DE BIEN VOULOIR EFFECTUER UNE NOUVELLE RECHERCHE.

➤ Adresse du service état civil

Mairie - Service Etat civil  
Rue Félix Arnaudin  
Téléphone : 05 58 82 36 01  
Fax :  
Courriel : [mairieychoux@wanadoo.fr](mailto:mairieychoux@wanadoo.fr)